

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2011.

L'an deux mil onze et le vingt-quatre mars à dix-huit heures le Conseil Municipal de la commune d'Aspremont, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques FRANCOU, le maire.

Présents : MM. PHILIP Frédéric, BLANCHARD Gilles, ESCANDE Jean-Philippe, TANGUY Xavier, IMBERT Christian et Mme PALPANT Clara.

Absents : MM. CHAGNARD Patrick (pouvoir donné à PALPANT Clara), PUGNET Alain (excusé), BIGLIA Jean-Pierre (pouvoir donné à PHILIP Frédéric), Mme DERR Nicole.

Secrétaire de séance : M. IMBERT Christian.

Approbation des comptes administratifs 2010 :

Le compte administratif du service de l'eau laisse apparaître un déficit global de 6 773,77 € qui s'explique par le montant des dépenses engagées pour la réalisation des schémas directeurs de diagnostic d'A.E.P. et d'assainissement alors qu'aucune subvention n'a encore été versée.

Le compte administratif relatif au budget principal fait apparaître un excédent de fonctionnement pour un montant de 512 280,90 € et un déficit d'investissement pour un montant de 15 100,570 €.

Il ressort un excédent global de 497 180,40 €.

Le maire fait le point sur les principales dépenses réalisées notamment en investissement, à savoir : l'acquisition du terrain RICHIARDONE, le branchement EDF sur la place du monument aux morts, l'étude géotechnique du chemin du Reclus, les travaux de voirie et l'achat du tracteur avec une benne, un godet, un broyeur d'accotement et une cuve à fuel.

➤ Le maire ne prenant pas part au vote, les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Approbation des comptes de gestion 2010 :

Les comptes de gestion 2010 du comptable, dont les chiffres correspondent à ceux des divers comptes administratifs sont proposés au vote.

➤ Délibérations adoptées à l'unanimité.

Affectation des résultats sur les BP 2011 :

Service de l'Eau : Compte tenu du résultat déficitaire de la section d'investissement et des restes à réaliser, il est nécessaire d'affecter l'excédent de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement à hauteur de 17 643,67 €.

Commune : Afin de couvrir le résultat déficitaire de la section d'investissement et des restes à réaliser, une partie de l'excédent de fonctionnement doit être affectée pour couvrir le besoin de financement qui est de 55 439,50 €. Le report à nouveau créditeur restant affecté en section de fonctionnement est de 456 841,40 €.

➤ Délibérations adoptées à l'unanimité.

Approbation du Budget principal :

Dépenses et recettes s'équilibrent en section de fonctionnement pour 715 487,40 € et en section d'investissement pour 792 988,13 €. Les principales dépenses d'investissement concernent les travaux sur la voirie avec la réparation des ponts de Thuoux et de Hauteville, la viabilisation du terrain communal Devant Vière pour une future urbanisation (dont le maire attend un projet de convention avec de nouveaux promoteurs), la poursuite des aménagements des abords de l'église et du monument aux morts, le renouvellement du matériel et des logiciels informatiques de la Mairie, la réalisation du diagnostic de sureté des digues et l'enfouissement des lignes du quartier CHAPON.

Le maire remercie tous les bénévoles et les membres du conseil municipal qui ont fait avancer les travaux.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Approbation du Budget annexe de l'Eau et d'Assainissement :

Le budget primitif 2011 s'équilibre avec 103 219,77 € en fonctionnement et 125 368,44 € en investissement grâce à une subvention d'équilibre du budget principal de 44 465,77 € afin de couvrir les études de diagnostic et schéma directeur des réseaux d'eau potable et d'assainissement en cours. Les périmètres immédiats de protection des sources ont été complètement débroussaillés avec l'abattage de certains arbres effectué à tort. Seuls les périmètres des sources de l'ADRECH et de MARAVAL n'ont pas été réalisés.

Il n'est pas envisagé une augmentation du prix actuel de l'Eau et de l'Assainissement.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Subventions aux associations pour 2011 :

Les associations suivantes se voient attribuées une subvention pour 2011, à savoir :

Comité des fêtes =	1 600 €
Association Animation Aspremontaise =	100 €

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2011 (suite).

A.D.M.R. d'Aspres-sur-Buëch =	150 €
A.A.P.P.M.A. La Truite du Buëch =	100 €
A.C.C.A. =	100 €
Ecole primaire de SERRES =	120 €
ADIL des Hautes-Alpes =	102,90 €
R.A.V. =	50 €

D'autres subventions seront susceptibles d'être distribuées en cours d'année selon la demande.

- Délibération adoptée à l'unanimité, à l'exception de M. Frédéric PHILIP (en tant que membre du Comité des Fêtes) et de Mme Clara PALPANT (en tant que membre de l'Association Animation Aspremontaise) qui s'abstiennent.

Vote des 3 taxes directes locales :

Les taux de la fiscalité communale votés en 2010 sont maintenus pour 2011 comme suit :

Taxe d'Habitation : 10,94 % - Taxe Foncière (bâti) : 18,01 % - Taxe Foncière (non bâti) : 103,38 %

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Schémas directeurs AEP et Assainissement :

La COMES souhaitant sous-traiter les études restant à réaliser à l'entreprise C.L.A.I.E, un avenant est proposé afin de reporter les délais d'exécution de 6 mois, soit au 30 juin 2011 et y ajouter la prestation concernant l'étude de raccordement du secteur d'extension de l'urbanisation à proximité de la supérette. Un relevé topographique de ce secteur d'un montant estimé à 500 € H.T. doit être établi par l'entreprise C.L.A.I.E.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Renouvellement du matériel et des logiciels informatiques de la mairie – Demande de subvention :

L'ordinateur du secrétariat n'étant plus assez performant et largement amorti depuis 8 ans, il est nécessaire de prévoir l'acquisition de nouveau matériel avec une évolution des logiciels. Ces investissements, estimés à 3 805,80 € H.T. peuvent être subventionnés par le Conseil Général à hauteur de 50 %.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Avis du conseil municipal sur l'extension de la carrière exploitée par la Société CLAVEL-EMERY à La Bâtie-Montsaléon :

La commune d'Aspremont étant concernée par le rayon de l'enquête publique et conformément aux dispositions de l'article R.512-20 du code de l'Environnement, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur ce projet d'extension.

Regrettant que le prélèvement des matériaux ne soit pas autorisé dans le Buëch, où ils s'accumulent à certains endroits, le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet d'exploitation et d'extension de carrière par la Société CLAVEL-EMERY.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Nuisances : Le maire a reçu une plainte relative aux aboiements répétés des chiens de Mme FAURE. Il s'est entretenu avec les personnes qui ont écrit leur mécontentement en mairie.

Château : Le maire s'est entretenu avec la propriétaire des ruines du Château pour une éventuelle acquisition par la commune. L'avis des Domaines sera sollicité pour estimer la valeur de ce terrain.

Passage à niveau sur la commune de CHABESTAN : Une enquête publique est en cours concernant le projet de suppression du passage à niveau de la ligne de GRENOBLE à MARSEILLE sur la commune de CHABESTAN situé sur la route départementale 49. De ce fait, l'accès aux zones agricoles et aux riverains s'en trouvera rallongé. Le conseil municipal émet un avis réservé à cette initiative, sous réserve que le chemin de contournement existant soit élargi et sécurisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le maire,

Le secrétaire de séance,

Les conseillers,

IMBERT Christian.

